



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Christophe Chauvreau

Tél : 02.54.55.75.96

ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr

Le préfet de Loir-et-Cher

aux

Maires des communes soumises
à des restrictions liées à l'état de sécheresse

Blois, le 11 6 OCT. 2026

Objet : dérogation à l'arrêté de restrictions des usages de l'eau pour les cimetières sur l'année 2026

Réf. : arrêté-cadre « sécheresse » n° 41-2026-06-16-00003 du 16 juin 2026

Votre commune est actuellement concernée par des mesures de restrictions liées à la sécheresse, dont en particulier l'interdiction de nettoyer les surfaces imperméabilisées et d'arroser les fleurs en pot.

En cette période de la Toussaint, où il est d'usage d'entretenir et de fleurir les sépultures, il vous est accordé une dérogation pour l'utilisation d'eau dans les cimetières à partir du 23 octobre.

Au vu de la situation de sécheresse particulièrement prononcée à laquelle nous faisons face, je vous invite à veiller à un usage parcimonieux de la ressource en eau par les particuliers et à leur bonne information.

Joseph ZIMET



Le préfet

Copie : OFB-SD41

